77 L'expert-comptable *et* le financement des TPE

Nous le savons tous, en matière de business « l'argent est le nerf de la guerre » !

Comment mieux fidéliser un client qu'en l'aidant à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de son projet de création, d'investissement ou de reprise d'entreprise.

Pour nous aider à développer ce marché, le Conseil supérieur a signé une convention de partenariat avec deux banques, le réseau des Banques populaires et LCL, dont l'objet est de faciliter les démarches de demande de financement et d'accélérer les délais de réponse.
Cette convention a également été déclinée au niveau régional par l'Ordre francilien et le réseau des Banques populaires, vivement intéressé par ce partenariat avec notre profession dans le but bien compris de conquérir de nouveaux clients. Ceci signifie donc qu'il n'est pas prérequis d'être client des Banques populaires... au contraire !

Mode d'emploi

Vous proposez à votre client de l'assister dans sa démarche de recherche de financement *(cf modèle de courrier type à adresser à votre client, à télécharger sur* **www.oec-paris.fr).**

► Pour le financement des investissements jusqu'à 30 000 € : le prêt Express garanti par Socama ou OSEO, qui limite le recours au patrimoine du dirigeant.

► Pour le financement des transmissions ou reprises d'entreprises jusqu'à 150 000 €

► Pour le financement des besoins de trésorerie jusqu'à 25 000 €, sous couvert de l'analyse préalable qu'aura pu apporter l'expert comptable.

Le dossier de financement est accessible sur le site de l'Ordre *(via un portail dédié).*

La convention stipule que la banque doit rendre son avis sous 15 jours et que l'éventuel refus doit être motivé.
Cette offre de service nous permet, par des outils simples, d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux difficultés que peuvent rencontrer nos clients dans ces temps de crise. Elle consolide notre position d'acteur majeur du conseil de la TPE et nous différencie des *« experts en comptabilité »* qui ne pourront bénéficier de ces accès aux financements bancaires.

Serge Godard,
Délégué départemental de Seine-et-Marne

Pour en savoir plus : **www.oec-paris.fr** *et* **www.financement-tpe-pme.com**

Retrouvez les coordonnées de vos Délégués départementaux sur : **www.oec-paris.fr**